

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le 4 avril à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MUSIAL, Maire, en suite de convocation en date du 29 mars dont un exemplaire a été affiché à la porte extérieure de l'Hôtel de Ville le jour même.

Etaient présents :

Christian MUSIAL, Maire (procuration à Jérôme Vallin jusqu'à son arrivée à 19 H 30), Martine LAURENT, Jérôme VALLIN, Jacqueline DOHET, Jean-Jacques VANWESEMAEL, Sandrine CHEVALIER, Sébastien PERRIOT, Alain MONNAERT, Audrey ROBLIN, Adjoint(e)s au Maire, Georges DE SAUW, Daniel GOUBEL, Daniel CARLIER, Jean-Paul PRUVOST, Alain DAUBERCY (procuration à Jean-Jacques Vanwesemael dès son départ à 20 H 35), Maryline LEBRUN, Zora ZOUAOU (procuration à Martine Laurent jusqu'à son arrivée à 19 H 00), Emmanuel LEMOINE, Sylvie FAUVERGUE, Samir EL AABBAOUI (procuration à Alain Monnaert jusqu'à son arrivée à 19 H 40), Jean-Claude SZYPULA, Angéla BAUDUIN, Karim MAMMOU (arrivé à 19 H 45), Conseillers(ères) Municipaux(ales).

Etaient excusés :

Carole DEMAURY, procuration à Maryline LEBRUN. Françoise MORELLE, procuration à Daniel GOUBEL. Bérengère DUBAR, procuration à Audrey ROBLIN. Sylvain COLIN, procuration à Jacqueline DOHET. Didier HOLT, procuration à Angéla BAUDUIN. Rémi MIQUET, procuration à Jean-Claude SZYPULA.

Etait absente :

Virginie BOCQUET.

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Maryline LEBRUN, ayant été désignée pour remplir les fonctions, les a acceptées.

Monsieur le Président ouvre la séance.

Après délibération, le Conseil Municipal :

A la majorité :

4 votes contre de la liste « Construisons ensemble Leforest au futur » : Madame Bauduin, Monsieur Szypula, et 2 procurations, Monsieur Holt et Monsieur Miquet.

- Adopte le Compte Administratif 2016 tel que présenté, constate le nouvel excédent de fonctionnement de 729 147,64 €, et décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
 - Affectation à la section d'investissement (réserves compte 1068) : 560 000 €
 - Affectation à la section de fonctionnement : 169 147,64 €

5 votes contre dont 2 par procuration : liste « Construisons ensemble Leforest au futur ».

- Vote les taux d'imposition suivants (taux inchangés depuis 2010)
 - Taxe d'habitation : 18,70 %
 - Taxe sur le foncier bâti : 34,35 %
 - Taxe sur le foncier non bâti : 95,64 %
- et fixe le produit fiscal attendu net à la somme de 2 579 172 €.
- Adopte le Budget Principal 2017 équilibré à :
 - Section de fonctionnement : 7 260 629,02 €
 - Section d'investissement : 2 232 622,99 €.

A l'unanimité :

- Approuve le procès-verbal de la réunion du 28 février 2017.
- Prend acte des décisions prises du 16 février 2017 au 15 mars 2017 en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales.
- Approuve le compte de gestion 2016 dressé par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme aux écritures de l'ordonnateur.
- Vote le montant d'une opération pour compte de tiers 103 visant à la démolition d'office des 17 et 19 rue Kléber, pour une inscription à hauteur de 22 000 €.
- Valide la subvention de 231 000 € octroyée au C.C.A.S. en 2017, afin de lui permettre de mettre en œuvre ses actions envers les personnes en difficulté.
- Valide le tableau des subventions allouées aux associations.
- Valide à hauteur de 20%, la garantie d'emprunt pour la construction de 18 logements rue Basly, permettant à Pas-de-Calais-Habitat, la contractualisation de 2 emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour un montant total de 2 665 161 €, les 80 % restant étant garantis par le Département du Pas-de-Calais.
- Valide l'avenant n°4 au marché de services liés à l'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement d'eau des bâtiments communaux, passé en C.A.O. le 17 mars 2017, et correspondant pour la Ville à une plus-value de 1 065,24 € H.T. par an.
- Valide la convention d'occupation précaire et révocable avec les propriétaires du 13 rue de Provence, pour une partie de la parcelle AK n°605 et une contenance de 32 m2, et une autre pour les propriétaires de l'immeuble sis 15 rue de Provence, pour une partie de la parcelle AK n°614 et une contenance de 86 m2.
- Valide la mise à disposition par convention précaire et révocable, d'un reliquat de voirie communale d'une contenance de 3.43 m2 situé en domaine public, au profit des propriétaires du n°72 Cité Château Royaux.
- Valide la cession à la C. A. H. C. des parcelles nécessaires au projet de renaturation du filet Morand déclaré d'utilité publique par arrêté inter préfectoral du 2 décembre 2015, pour la somme de 1 262,19 €, et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de cession s'y rapportant, tous les frais annexes restant à la charge de l'acquéreur.
- Valide l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'association « U.T.I.L. », pour les frais engagés lors du Marché de Noël 2016.
- Valide l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association « Horizons Loisirs Jeunes », pour l'organisation d'une manifestation exceptionnelle en l'honneur de ses 40 ans d'activité.
- Valide le tableau des emplois tel que présenté.
- Vote la motion relative à la délinquance à 2 roues afin de sensibiliser notamment les pouvoirs publics à cette problématique récurrente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 50.

L'ensemble des délibérations, débats et questions posées, est consultable en Mairie, disponible sur le site Internet ou sous forme d'un C. D. audio fourni gratuitement sur simple demande.